



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-062

58 Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette et M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSE(S):

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAY Abdelkrim.

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2024-2027

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} Adjointe, explique que le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) a été créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Il a été institué comme le moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif à la fois cohérent et de qualité, de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant, tout en intégrant pleinement le rôle des familles.

C'est en poursuivant ces objectifs que ce PEDT, le quatrième pour la commune de TORCY, a été conçu pour la période 2024-2027.

Il fixe 6 grands objectifs :

OBJECTIF 1/ DEVELOPPER LA CURIOSITE, ELARGIR LES HORIZONS

- Découvrir : découverte et respect de la nature. Fil rouge le projet « Lac de Torcy »
- Sortir : organisation de sorties variées, mini-camps, éducation aux transports
- S'informer : développer la culture générale, l'accès au savoir et à l'information
- Echanger : dans le cadre de la CTG avec les villes voisines mais aussi avec d'autres pays dans le cadre de projets de coopération internationale et de jumelage.

OBJECTIF 2/ FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE ET ARTISTIQUE

- Bouger : Interventions extérieures (sport/artistique), sport du quotidien
- Créer/Inventer : élaboration de spectacles, découverte de la scène (C2 centre culturel), pratique artistique (théâtre/danse/musique)
- S'émerveiller : éducation artistique, apprentissage du « Spectateur », découverte d'expositions, de spectacles, de compétitions sportives
- Jouer : les arts et le sport comme sources d'apprentissage et de confiance en soi

OBJECTIF 3/ FILLE & GARÇONS : TOUS EGAUX

- Mixité : promouvoir la mixité au cœur des animations/actions, comme une richesse
- Ouverture : permettre à chaque enfant de se projeter au-delà de tout déterminisme (social, de genre, d'origine)
- Sororité/Fraternité : développer la solidarité et l'entraide
- Parcours inspirants : Mettre en avant les figures féminines inspirantes (sport / arts / politique / mode...)

OBJECTIF 4/ IMPLIQUER LES PARENTS DANS LE PARCOURS EDUCATIF

- Sensibiliser : aux usages du numérique, au respect du cadre par leur(s) enfant(s). Apporter des outils pédagogiques, engagement réciproque



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-062

- S'ouvrir : mettre les parents aux cœurs des actions, faire rentrer les parents dans les structures et valoriser leurs compétences/savoir-faire
- Discuter : à travers des lieux et des moments dédiés : café des parents, blablafour...

OBJECTIF 5/ FAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES, DES CITOYENS DU VIVRE ENSEMBLE

- Prévenir : lutte contre le harcèlement et les discriminations
- Aider : développer l'empathie, la coopération et le vivre-ensemble
- Respecter : travail quotidien sur les règles de base du respect en collectivité, en famille ...
- Participer : favoriser l'implication dans la vie de la cité, parcours citoyen.

OBJECTIF 6/ S'IMPLIQUER DANS LE FUTUR PÔLE SCOLAIRE UNIQUE

Le projet municipal de création d'un pôle scolaire Unique (réunion des deux écoles sur un même site, à Champ Cordet) sera au cœur de ce PEDT. Il doit être co-construit avec les familles et les enfants. L'implication dans le projet permettra de développer de nombreux apprentissages : coopération / construction / communication.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L521-1 à L521-4, L551-1, et D521-1 à D521-13,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L227-4, R227-1, R227-16 et R227-20,

Vu le décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 relatif au projet éducation territoriale et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} Adjointe ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le renouvellement du PEDT de la Ville de TORCY pour la période 2024-2027
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 18 OCT. 2024

et publié, affiché ou

notifié le 18 OCT. 2024

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU





Projet éducatif territorial de la **Ville de Torcy**

Plan mercredi

2024-2027

